



Les indispensables :

- Fiche de renseignements médicaux, complétée et signée + médicaments et ordonnance.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée et autorisation parentale obligatoires.

Les Issambres

Stage de plongée et passage du niveau 1

Centre de vacances Les Myrtes Réf. 074022001

Un véritable stage de plongée sous-marine qui aboutit, après une formation de six séances et des cours théoriques, au passage du brevet de plongée sous-marine niveau 1. Il permet d'accéder avec aisance et sécurité à une découverte envoiante des fonds marins, tout en commençant une initiation technique à ce sport ! A l'issue de cette formation, ce diplôme, valable à vie, permet de plonger jusqu'à 20 m accompagné d'un moniteur agréé. Pour agrémenter ce séjour, pourquoi ne pas profiter d'une sortie bateau direction Saint-Tropez ?

Le Centre :

Entre St Raphaël et St Tropez, le centre est implanté dans le petit village des Issambres. A l'ombre des orangers et des palmiers, les enfants trouvent le calme d'une villa entourée de bougainvilliers avec vue sur la mer et profitent de sa piscine. Il est composé d'une villa et de son annexe où les enfants sont logés par groupe d'âge dans des chambres spacieuses et confortablement équipées. La proximité de la plage, du port et du village de San Peire avec son magnifique parc permet d'aller facilement pratiquer les activités à pied.



Activités : 6 séances de plongée sous-marine, cours théoriques, passage du Niveau 1, une sortie bateau à Saint Tropez, baignades, grands jeux et veillées.

Plongée* : La formation est encadrée par l'école de plongée située aux Issambres et agréée par la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marin (FFESSM). Chaque jeune profitera de ce séjour pour se former et passer l'examen du niveau 1 de plongée sous-marine en milieu naturel. Tout l'équipement nécessaire leur sera fourni. En fonction du nombre de participants (20 jeunes maximum) deux groupes pourront être formés. Cette formation nécessite 6 plongées et des cours théoriques. La sixième plongée permettra la validation de l'examen. Chacun apprendra les gestes indispensables pour communiquer sous l'eau et toutes les règles de sécurité obligatoires dans ce sport. A l'issue du stage chaque jeune repartira avec son carnet de plongée qui justifiera ses plongées et s'il réussit l'examen, la certification de son niveau 1. Ce diplôme valable à vie permettra au jeune de plonger jusqu'à 20m de profondeur accompagné d'un encadrant agréé et ainsi découvrir une faune et une flore très variées (alors qu'un simple baptême ne permet de descendre qu'à 5m maximum). Il peut aussi bien évidemment être une étape pour le passage d'autres niveaux par la suite.

***Certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée et autorisation parentale obligatoires.**

Sortie bateau : Une sortie bateau est prévue pour aller découvrir St Tropez.

Baignade dans la piscine du centre : Nous disposons de la piscine du centre (12 mètres sur 8 mètres, profondeur de 60 cm à 1,40 m), d'un matériel spécialisé et ludique (tapis, ceintures, flotteurs, objets coulants, ...) sous la surveillance d'un.e animateur.trice surveillant.e de baignade (SB) et d'un.e animateur.trice pour 8 jeunes présent.e dans l'eau.

Baignade en mer : Elle se fait à la plage surveillée de San Peire, à 20 minutes à pied du centre où se trouve un poste de sécurité de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (MNS). La baignade sera surveillée par un.e animateur.trice diplômé.e (SB, BNSSA,...) depuis le bord, avec l'aide des MNS et la présence d'un membre de la direction. Dans l'eau, un animateur pour 8 jeunes est présent dans un espace sécurisé par un périmètre. La durée des baignades varie en fonction des températures de l'eau et de l'air. Elles durent en moyenne une vingtaine de minutes. Nous privilégions la plage le matin pour être plus au calme.

Des activités artistiques et manuelles : Peinture, « Land Art », « Street Art », chants, danses...

Des activités sportives : Au parc, à la plage, à la pinède (15 minutes à pied du centre)

A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

Vie Quotidienne

1 animateur.trice pour 8 jeunes en moyenne encadre les différentes activités. L'équipe de direction se compose d'un directeur, de 2 adjoints, d'une assistante sanitaire et d'une personne diplômée chargée de l'activité piscine. Des personnes de service assurent l'entretien des locaux. Un cuisinier économe et son aide préparent les repas.

Les animateurs.trices, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents.es, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage.

Alimentation : Les repas, préparés par le cuisinier du centre, sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le partage du repas est un moment convivial, d'écoute et d'échange entre les personnes. C'est un temps éducatif durant lequel les animateurs.trices veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement à la mise des tables, au débarrassage, au nettoyage des tables... Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

Linge : Le linge est lavé tous les 3 ou 4 jours par la lingère du centre. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant.



Santé

Veillez remplir avec attention et sans omission la fiche de renseignements médicaux que vous recevrez avec la confirmation d'inscription en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.

Le suivi médical est assuré par un.e adulte qualifié.e qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours.

Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnerez au responsable à l'arrivée au centre.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.

Relations Parents/ Enfants

Courrier : Nous incitons les jeunes à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

Téléphone : Si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites-le au moment des repas entre 12h30 et 13h30 ou entre 19h15 et 20h15 en vous armant de patience car les lignes sont souvent occupées. Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois le jeune l'amène durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

E-mail : Vous avez aussi la possibilité d'écrire par mail à votre enfant à l'adresse qui vous sera communiquée sur la de la directrice.

Internet : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

Argent de poche

Une somme de 15 € par semaine est suffisante. Vous la remettez à un.e responsable au moment du départ en utilisant l'enveloppe «argent de poche» que vous recevrez avec la convocation de départ.

Objets de valeur

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (bijoux, téléphone mobile, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable ne sont pas couverts par notre association.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...



Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Transports

Au départ de la région Auvergne Rhône Alpes, les voyages auront lieu en autocar de grand tourisme (en train si l'effectif est faible).

Au départ des autres régions, les voyages auront lieu en train jusqu'à la gare de St Raphaël Valescure.

Une convocation regroupant toutes les informations vous sera transmise 10 jours avant le départ.

A remettre le jour du départ

MEMO

- Fiche de renseignements médicaux complétée et signée
- Médicaments + ordonnance médicale (le cas échéant)
- L'enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez écrit le nom et le prénom de votre enfant ainsi que la somme contenue dans l'enveloppe.
- Certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée et autorisation parentale obligatoires
- La fiche trousseau
- Tout autre document que vous jugerez utile de remettre à l'équipe de direction du séjour

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !



Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	<i>CONSEILLÉ</i>	<i>DANS LA VALISE</i>	<i>SUR SOI</i>	Inventaire de l'animateur ARRIVEE DEPART	
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLO	8				
PULL ou SWEET dont 1 Chaud	4				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	5				
PANTALON	3				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIP, CULOTTE ou CALECON	8				
PAIRE DE CHAUSSETTES	4 à 7				
PYJAMA	2				
MAILLOT DE BAIN (pas de short)	2				
SERVIETTE DE PLAGE	2				
PETIT SAC A DOS pour la plage et balade	1				
SANDALETTES pour marcher (pas de tong)	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS	1				
SERVIETTE DE TABLE	2				
SERVIETTE DE TOILETTE	2				
GANT DE TOILETTE	3				
TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier					
NECESSAIRE COURRIER : Bloc, enveloppes, timbres, stylo					
AUTRES					

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné, Docteur :

certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine établie par la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM (www.ffessm.fr),

avoir examiné Mr, Mme, Mlle:

né(e) le :

demeurant à :

et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique de la plongée sous-marine.

Fait à : Signature et tampon (obligatoire)

Le : / /

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

Informations au médecin signataire

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « *examen médical approfondi* » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive ; la liste indicative de ces affections figure au verso de ce certificat dont la délivrance doit être mentionnée dans le carnet de santé prévu par l'article L 2132-1 . Si le recours à un Médecin Fédéral FFESSM ou spécialisé en Médecine subaquatique et hyperbare vous paraît souhaitable , la liste de ces médecins est disponible auprès des structures fédérales de la FFESSM ou en consultant les sites web régionaux accessibles à partir de www.ffessm.fr

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Février 2007

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).



AUTORISATION PARENTALE

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Je soussigné(e) M. ou Mme

Responsable de l'enfant

L'autorise à participer à l'activité Plongée sous marine durant le séjour.

Fait à le.....

Signature

